

But de cette Fiche de travail : découvrir les aspects de la collaboration en France pendant la Seconde Guerre mondiale.

Questions sur les documents :

Réponds sur ton cahier aux questions suivantes :

1. D'après le documentaire et d'après le document la légende de la photo page 114, quel événement marque le début de la collaboration entre la France et l'Allemagne ?
2. Recopie la définition de STO qui se trouve dans le vocabulaire page 115.
3. D'après le document 1 ci-dessous, quelle est la différence entre la Relève et le STO ? D'après le documentaire, pourquoi l'économie allemande avait-elle besoin des ouvriers français ?
4. Quel est le but de l'affiche reproduite dans le document 2 ci-dessous ?
5. Quelle partie de la population est visée par le régime de Vichy d'après le documentaire, d'après le document 3 ci-dessous et d'après le document 6 page 115 ? Donne un exemple de cette politique antisémite.
6. D'après le documentaire et le document 4 ci-dessous, qu'est-ce que la Milice ? Contre qui dirige-t-elle ses actions ?
7. Complète la partie droite du document B :
 - place dans la case blanche qui convient les mots suivants : *collaboration antisémite / collaboration militaire et policière / collaboration économique.*
 - place sur les pointillés les mots suivants : *port de l'étoile jaune / Relève puis STO* / Soldats français SS / Arrestations de Juifs et de résistants.*

Document 1 : La Relève.



Cette affiche a été réalisée en 1942 par les services de propagande allemands pour susciter le départ volontaire d'ouvriers français vers l'Allemagne en échange du retour de prisonniers de guerre. Cette politique, mise en œuvre par Pierre Laval, chef du gouvernement, s'appelle la Relève.

Face à l'échec de cette mesure (peu de volontaires sont partis travailler en Allemagne), le gouvernement de Vichy a imposé le STO en 1943. Ceux qui refusèrent rejoignirent les maquis de résistants.

Document 2 : Affiche de 1943.

AVIS

Extrait de la LOI 428
du 22 Juillet 1943

ARTICLE 1^{er} - Les Français peuvent contracter un engagement volontaire pour combattre le bolchevisme hors du territoire dans les formations constituées par le Gouvernement allemand

“WAFEN SS”
pour y être groupés dans une unité française.

ARTICLE 2 - Ceux qui, appartenant à cette unité, combattront effectivement hors du territoire, bénéficieront des avantages prévus par les lois et règlements relatifs à la Légion des Volontaires français contre le bolchevisme.

Conditions très avantageuses.

Départ immédiat ou différé.

BUREAUX DE RECRUTEMENT :

LILLE - 14, rue Faldherbe ;	ROUBAIX - 3, Grand'Rue ;
LENS - 36, rue de la Paix ;	TOURCOING - Grand'Place (Chantier) ;
DOUAI - 9, rue de Bellain ;	CALAIS - 3, Boulevard de La Fayette ;
	BRUAY-EN-ARTOIS - 125, rue de la République.

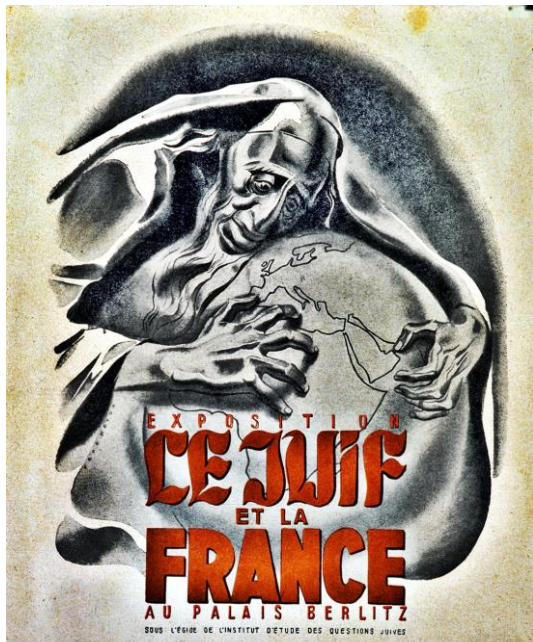
Avis promulgué par le gouvernement de Vichy encourageant les Français à rejoindre les Waffen SS* « pour combattre le bolchevisme hors du territoire ».

*Waffen SS : branche militaire de la SS.

Document 3 : L'antisémitisme.

A gauche : Affiche de l'exposition *Le Juif et la France* organisée par le gouvernement de Vichy à Paris en 1941.

A droite : « Parc à Jeux. Réservés aux Enfants. Interdit aux Juifs ». Photographie non datée prise à Paris.



Document 4 : Résistants arrêtés par des Miliciens en



« La Milice est une organisation politique et militaire créée le 30 janvier 1943 sous l'impulsion de Pierre Laval, chef du gouvernement de Vichy. Elle est dirigée dès ses origines par Joseph Darnand, qui en fait une force de lutte contre les résistants français, les communistes et les Juifs, en collaboration avec la Gestapo nazie. »

D'après le site www.hist-geo.com